



CR de la réunion du CA du 30 janvier 2014

Etaient présents :

JF BATALLA, J BATAILLON, E BERTOUX, B BONNICI, V BRION, O. CHAMBIN, F COMBY, X DESMAS, N DUVAL, A FACCIOLI, C FONTANA, F GEORGIN, E HOUSIEAUX, C LAUGEL, M LEBLANC, C LELONG, H LEPAGE, MC MOREAU, MH PAPON, P PIGNOT PEREZ, E REMONGIN, S ROUSSELOT, B ROUSSENQUE, E SEGUIN, P WEHRLE.

Le quorum est atteint.

1. Informations du Président

Xavier DESMAS accueille l'assemblée et présente ses remerciements à tous.

Il invite les nouveaux venus à se présenter :

Alexandra Faccioli , co-titulaire d'officine dans la banlieue de Lyon

Emmanuelle Mercier-Remongin, Titulaire d'officine en Haute-Marne, PAST à Paris V et membre de l'APPEX

Xavier DESMAS fait le point sur les axes de réflexions qu'il serait souhaitable de développer en 2014. Il sera important de définir le travail que devra mener le Collège ainsi que son positionnement et son développement.

Plusieurs projets ordinaux en cours peuvent concerner le Collège :

- ✚ Programme d'accompagnement Qualité du CNOP (courant 2014) :
 - Refonte du site eQo
 - Transformation du guide APPSO en un site internet interactif.
 - Patient Qualité
 - Audit pédagogique : sur la base du volontariat, les confrères pourront être audités par des confrères auditeurs ordinaux spécifiquement formés.

→ Le Collège devra être un élément moteur dans l'application de ce programme Qualité en officine. Par exemple, le Collège pourrait imposer à ce que le pharmacien demandeur d'un agrément soit demandeur d'un audit, ou encore qu'il assure la promotion des sites EQO et AcQO tant auprès des étudiants que des Maîtres de stage.
Positionnement au niveau de la communication.

- ✚ Evaluation du Dossier Pharmaceutique :
Un appel à projet a été lancé par le CNOP pour que des équipes scientifiques proposent des programmes d'évaluation du DP.
Sur les 8 projets proposés, 2 ont été retenus qui mobilisent les stagiaires de 6^{ème} année :

- DOPI OFFI, Université de Grenoble (interventions pharmaceutiques à l'Officine avec grille de la SFPC) qui implique 5 facultés (Grenoble, Dijon, Nantes, Paris V et Toulouse)
- APPEX : DP et auto-médication qui implique 8 facultés (Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Lyon, Montpellier, Rennes, Strasbourg) sur l'ibuprofène et la pseudo-éphédrine.

NB : Il est important en règle générale pour chacun des membres de faire remonter au Collège toutes les initiatives où les maîtres de stage sont impliqués.

Par ailleurs, des projets spécifiques au Collège devront bien sûr être élaborés et mis en œuvre. Est évoqué notamment la possibilité d'une cartographie des maîtres de stage disponible sur le site avec pour chacun une fiche identitaire (spécialisation, formation, ...)

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2013

Compte-rendu approuvé

3. Point sur le prix de thèse :

Le projet a été piloté par Francis Comby.

Au total, 22 thèses des années 2011 et 2012 provenant de 13 facultés ont été transmises.

Une grille d'évaluation a été établie par le bureau du Collège (sur 60 points).

Les thèses ont été jugées par un binôme composé d'un universitaire et d'un pharmacien d'officine relevant d'une région différente de l'auteur.

Le 1er prix a été attribué à la thèse de **Yohann FURNON** de la faculté de Lyon sur « **La prise en charge d'un patient de l'hôpital à l'officine** ».

La thèse de **Loïc PARDIEU** sur « **L'image controversée du pharmacien d'officine et de la pharmacie d'officine dans les œuvres littéraires, théâtrales, musicales, cinématographiques et télévisuelles** », étudiant à la faculté de Lille, recevra une mention spéciale du jury.

Un courrier doit être adressé aux lauréats ainsi qu'à l'association des Maîtres de stage de leurs régions. Les prix seront remis à l'Assemblée Générale du Collège du 5 juin 2014.

PS : Les thèses doivent être rendues aux différentes facultés. Elles doivent donc être retournées au CCA.

Le prix de thèse 2014 sera attribué pour une thèse soutenue en 2013. Il faudrait envisager de modifier le règlement en proposant un troisième lecteur quand les notes données par les deux premiers ont un écart type supérieur à une valeur qui devra être déterminée.

4. Retour sur le DPC et la maîtrise de stage

Rappel général sur le développement professionnel continu (DPC) :

L'obligation de DPC du pharmacien est annuelle. Elle est respectée quand il a suivi un programme de DPC mis en œuvre par un organisme de DPC (ODPC) enregistré et évalué positivement par la commission scientifique indépendante (CSI) des pharmaciens. Les programmes de DPC doivent correspondre à une orientation définie de façon nationale ou régionale et ils doivent être conformes à une orientation nationale ou régionale et comporter une des méthodes et modalités validées par l'HAS :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1348527/fr/developpement-professionnel-continu-des-professionnels-de-sante-la-has-presente-la-liste-des-methodes-et-des-modalites

Cas du DPC et de la maîtrise de stage :

Au regard de la réglementation en matière de DPC, il ne suffira donc pas d'être maître de stage et d'accueillir un stagiaire pour valider son DPC.

Une fiche de méthode et de modalité concernant la « maîtrise de stage » fait actuellement l'objet de travaux de réflexion à l'HAS. Elle concerne les « maîtres de stage » ou tuteurs qui encadrent un étudiant pendant leur formation initiale.

Elle va être soumise à relecture puis à validation par la CSI.

5. Création du Collège de la Pharmacie et HAS :

La HAS a créé un groupe dédié à la « Pharmacie » au moment de la mise en place du DPC. Il s'agissait d'un groupe de travail informel composé de l'Ordre, des syndicats officinaux, des syndicats hospitaliers, de représentants universitaires et de la SFPC.

En effet, jusqu'à présent les pharmaciens ne disposaient pas d'une structure élargie pouvant être l'interlocuteur de référence auprès des institutions d'Etat.

Il a donc été décidé de poursuivre ce travail et de constituer un Collège de la Pharmacie à l'instar de ce qu'ont fait de nombreuses autres professions médicales.

Les pharmaciens hospitaliers et officinaux ont souhaité créer un collège commun : **le Collège de la Pharmacie d'Officine et de la Pharmacie Hospitalière (CPOPH).**

Ses statuts sont en cours de finalisation.

Il aura 3 composantes :

- Professionnelle : 3 syndicats officinaux et 3 syndicats hospitaliers
- Scientifique : SFPC
- Académique : la Conférence des Doyens et le Collège Français des Conseillers et Maîtres de Stage.

Le CNOP, qui selon le Code de la Santé Publique est « *qualifié pour représenter, dans son domaine d'activité, la pharmacie auprès des autorités publiques ...* » a pris la décision de ne pas en faire partie tout en se félicitant de sa création.

Parmi les objets statutaires du CPOPH : source d'expertise dans le DPC, rédaction de Bonnes Pratiques, développement de la recherche et de la formation initiale...

Il sera principalement composé de 3 membres de chaque grande structure fondatrice dont 2 seront membres du bureau.

Le Conseil d'Administration de ce jour vote POUR la participation du Collège à l'unanimité. Il faudra voir qui représentera la Collège au moment opportun.

Les pharmaciens industriels, grossistes répartiteurs et biologistes n'ont pas à ce jour souhaité créer leur Collège.

6. Guide de stage d'initiation :

Comme pour le guide de pratique professionnel, il est décidé de réaliser le minimum de corrections sur le guide d'initiation compte tenu des délais très courts restant avant l'impression des guides.

Odile Chamblin va faire circuler la liste des différents chapitres à relire et renverra aux membres du Collège les chapitres correspondants par e-mail.

Des participants signalent qu'il faut particulièrement revoir la liste des posologies.

7. Mise en place et fonctionnement des commissions :

Commission « Comité de rédaction des Guides de stage »

- Objectifs :

Rédaction des guides de stage.

Evaluer la pertinence des guides de stage, de leur utilisation par les étudiants au cours du stage et des attentes des étudiants. Enquête à mener en collaboration avec l'ANEPF pour savoir comment ce guide est ressenti par les étudiants.

Réflexions à mener sur les nouveaux outils technologiques, sur un site internet interactif ...
Marie-Hélène Papon va faire parvenir le quiz de Clermont-Ferrand pour le stage d'initiation.

- **Membres :**

Batalla Jean-François
Bonici Béatrice
Comby Francis
Dutertre Hélène
Laugel Cécile
Lepage Henri
Pignot Patricia
Poirault Dominique
Quéniart Sylvie
Tanne Michèle

 **Commission « Pédagogie »**

- **Objectifs :**

Mettre en place et entretenir les relations avec la conférence des Doyens et la sous-commission des études de pharmacie (entité de la commission pédagogique nationale des études de santé).

1 seule réunion a eu lieu en novembre sur les stages d'application des enseignements intégrés.

La sous-commission a dit qu'elle s'appuierait sur les guides du Collège.

Rôle de proposition et de relais entre les différentes instances et le Collège.

- **Membres :**

Bertoux Elisabeth
Comby Francis
Laugel Cécile
Lelong Catherine
Mercier-Remongin Emmanuelle
Siranyan Valérie
Van den Brink Hélène
Vennat Brigitte
Représentant de l'ANEPF

 **Commission « Réglementaire et administratif »**

- **Objectifs :**

Veille réglementaire en relation avec les stages.

Elaboration des conventions de stage.

Révision du formulaire de demande d'agrément pour les maîtres de stage.

- **Membres :**

Fontana Carmel
Mercier-Remongin Emmanuelle
Paresys Jérôme
Poirault Dominique
Rousselot Sandrine
Siranyan Valérie
Van den Brink Hélène

 **Commission « Actions concrètes »**

- **Objectifs :**

Mettre en place des actions à proposer lors des différents stages officinaux.

Mettre à disposition des associations de maître de stage les documents ressources.

Pour cette année, organiser une réunion avec l'ensemble des Présidents d'Associations de Maîtres de Stage. Il serait intéressant d'inviter en même temps les doyens et/ou les représentants de la filière ou du parcours Officine.

Recenser les actions menées dans les différentes régions.

Etudier les projets de collaboration avec les autres organismes (APPEX, facultés ...).
Reconduire et gérer le Prix de thèse.

- **Membres :**

Beck Pierre
Bertoux Elisabeth
Comby Francis
Duval Nicole
Guyot Michel
Lalande Marie-Hélène
Mally Françoise
Moreau Marie-Christine
Papon Marie-Hélène
Poillotte Annabelle
Veyrat Vivien

 **Commission « Communication »**

- **Objectifs :**

Améliorer le site Internet du Collège et le faire vivre.
Valoriser le travail du Collège auprès des instances extérieures (Associations, conseils régionaux, facultés ...).
Améliorer les relations avec les Associations de Maîtres de Stage régionales

- **Membres**

Arnoult Jean
Lalande Marie-Hélène
Moreau Marie-Christine
Rousselot Sandrine
Représentant de l'ANEPF

 **Commission « Formation »**

- **Objectifs :**

Il devra élaborer des modules de formation pour les maîtres de stage
Formation à être maître de stage mais aussi autres formations.
Il devra travailler sur la « maîtrise de stage » en relation avec la HAS.

- **Membres :**

Batalla Jean-François
Beck Pierre
Casadebaig Jacqueline
Housiaux Eric
Lelong Catherine
Mally Françoise
Pignot Patricia
Quéniart Sylvie
Seguin Elisabeth
Tanne Michel
Veyrat Vivien

8. Questions diverses :

- **Place du DP par rapport aux professionnels de santé.**

Le Collège doit expliquer et valoriser le rôle du DP auprès de tous.
Des réflexions ont lieu concernant l'utilisation du DP dans le suivi de la vaccination.

- **Convention de stage pour des pharmaciens qui veulent revenir en officine.**

Des pharmaciens déjà diplômés peuvent souhaiter réaliser des stages en officine.

C'est le cas notamment de ceux qui veulent se « reconverter » à l'exercice officinal après une carrière en industrie. La réglementation prévoit que tout diplômé peut exercer directement en tant que pharmacien adjoint d'officine quelque soit la filière qu'il a choisi. Il n'est donc pas nécessaire d'effectuer un stage pour se reconverter. Cependant, face aux difficultés rencontrées pour obtenir un contrat de travail d'adjoint, le stage est un moyen d'acquérir une expérience pour ces derniers.

Ces stages sont réalisés dans le cadre de DU avec une inscription en section D.

Une étude juridique devra être menée pour préciser le cadre de ces stages.

- Cas des préparateurs reprenant des études de pharmacie.

Brigitte PECH a interrogé le Collège au sujet des modalités de réalisation du stage d'initiation applicables aux préparateurs en pharmacie entamant des études de pharmacie.

Les membres du Collège font part d'expériences différentes en fonction des facultés : dans certains cas, les préparateurs réalisent ce stage mais il est alors surtout axé sur les différences de niveaux de responsabilités existants entre préparateurs et pharmaciens... Dans d'autres cas, on estime que le préparateur connaît déjà le milieu de l'officine, donc qu'il n'a pas à réaliser ce stage.

Il n'y a pas de consensus Collégial sur ce point et une étude au cas par cas s'avère utile.

Mme PECH est invitée à se rapprocher de la direction de l'UFR et des services juridiques de l'Université.

- Point sur l'avis des Conseils Régionaux de l'Ordre pour la procédure d'agrément

Le Conseil Central travaille sur une procédure qui va être soumise à la conférence des doyens en février. Elle a pour vocation de s'adapter au nouveau texte sur les études de pharmacie et d'harmoniser les actions dans les différentes régions.

Cf : document joint au compte-rendu.

- Validation de la nouvelle convention et de la gratification

Les documents à jour sont disponibles sur le site du Collège.

- Présentation du travail des étudiants sur les stages à la réunion du 4 mars ou du 10 avril 2014.

Prochaines réunions du Collège fixées

le **mardi 4 mars 2014**

le **jeudi 10 avril 2014**

Assemblée Générale du Collège le **jeudi 5 juin 2014**.

Fin de réunion à 16h15.